



Tél. 05 61 81 61 42
Fax 05 61 81 59 59

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 28 septembre 2023 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Montgaillard-Lauragais, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sur convocation en date du 24 septembre 2023, adressée par Monsieur Bruno MOUYON, Maire.

Présents : ALIBERT Florent - ALASSET Mathieu - AMARGIER Stéphane – BARON Alain - CASTAN Thierry - LAC Cédric - MARQUIÉ Ghislaine - MOUYON Bruno - RAOUL Jérôme - TESTÉ Sylvie - THÉRON Fabrice.

Absents excusés :

LECABEC Véronique, LAURENT Mélissa, DANIAU Jean- Louis.
HENRI Rosane avec procuration à RAOUL Jérôme.

Secrétaire de séance : AMARGIER Stéphane



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21/09/2023
2. Urbanisation « piétonnier village-lotissement Bellevue » : convention de projet d'urbanisation avec le CD31 (DVI)
3. Urbanisation « piétonnier village-lotissement Bellevue » : étude et choix de prestataire selon les devis mis à jour au regard des spécifiés techniques demandées par le CD31.
4. Délibérations complémentaires/modificatives relatives à la demande d'inscription au PDIPR du GR 653 et de la route d'Artagnan
5. Investissement : réfection du mur de la place St Germain – demande de subventions : annule et remplace la délibération du 17/11/2022
6. Questions diverses

Ouverture de la séance à 20h00.

Quorum atteint : 11/15.

1-VALIDATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21-09-2023 : AJOURNÉE

2-URBANISATION : CONVENTION DE PROJET D'URBANISATION AVEC LE CD 31 : délibération 38-08-2023

Dans le cadre du projet d'urbanisation du centre bourg, après rencontre avec le Secteur Routier Départemental (SRD) de Villefranche, Monsieur le maire expose qu'une convention de cadre-type doit être signée avec le CD31 pour la réalisation de travaux de voirie sur le domaine public routier départemental par les communes.

Le conseil municipal décide, après l'exposé de Monsieur le Maire, d'approuver la signature de cette convention ainsi que la sollicitation du CD31 pour la demande de subvention du projet approuvé.

Voix pour	11	Dont procuration	1
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions	1	Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Abstention : Baron Alain.

Procuration : HENRI Rosane à RAOUL Jérôme.

3- URBANISATION : CHOIX DE PRESTATAIRE POUR LES TRAVAUX : point ajourné

4-INSCRIPTIONS AU PDIPR DU GR 653 ET DE LA ROUTE D'ARTAGNAN : délibérations 39-08-2023 et n° 40-08-2023 annulent et remplacent

Monsieur le maire expose que suite à une demande du CD31, une reformulation des précédentes délibérations n°28/05/2023 et 29/05/2023 est proposée.

Le conseil municipal décide, après l'exposé de Monsieur le Maire, d'approuver ce changement.

Voix pour	12	Dont procuration	1
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procuration : HENRI Rosane à RAOUL Jérôme.

5-DETR : MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA PLACE SAINTE-GERMAINE : délibération n° 41-08-2023 annule et remplace

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la réfection du mur de soutènement de la place Sainte-Germaine et des demandes de subventions, la Préfecture demande une reformulation de la délibération n°34/06/2022 du 17/11/2022 en précisant le montant estimé des travaux HT à savoir 218 825 € HT ainsi que le montant des aides sollicitées (27% à l'Etat et 40% au CD31).

Le Conseil Municipal, après cet exposé, décide d'approuver ces modifications.

Voix pour	12	Dont procuration	1
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procuration : HENRI Rosane à RAOUL Jérôme.

6-QUESTIONS DIVERSES :

- Ecole : un stage de réussite sera organisé du 30/10 au 03/11/2023 à l'école de Montgaillard-Lauragais.
- Achat de chapiteau : le projet exposé lors d'un précédent conseil se finalise. La vente a été approuvée par une délibération du Conseil communautaire en date du 4 juillet 2023. Une attestation de remise en mains propre sera signée.
- Biodéchets : dans la poursuite du projet, une rencontre a eu lieu avec la Communauté de Communes suivie de la transmission d'un projet de collecte et de compostage.

La séance est levée à 21h00.

Le Maire, Bruno MOUYON




Le secrétaire de séance, Stéphane AMARGIER



